

L'annexe aux comptes 2021

Base légale de l'annexe aux comptes de la commune de Bois-d'Amont se fonde sur la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 LFCo (version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021) ainsi que l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2012 OFCo (version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021) et le règlement d'exécution des finances REFin adopté par l'Assemblée communale du 22 mars 2021.

L'annexe aux comptes annuels est composée des éléments suivants (art. 18 LFCo) :

a) REFin art. 3 – Limitation d'activation des investissements (art. 42 LFCo , art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 25'000.-. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

b) Les règles et principes régissant la présentation des comptes

1. Loi sur les finances communales LFCo
2. Ordonnance sur les finances communales OFCo
3. Règlement d'exécution des finances REFin
4. Manuel de comptabilité publique MCH2 ainsi que les directives de comptabilité remises par le Service des communes du canton de Fribourg

La présentation des comptes doit refléter une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, ces immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur vénale (coût de remplacement) lors de la clôture des comptes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

Si un actif du PF a subi une perte durable de valeur, il faut l'amortir.

Les ducroires sur les débiteurs doivent être estimés selon des règles déterminées. Les poursuites en cours sont estimées en prenant en compte le risque de pertes, les pertes sont évaluées soit avec un risque de 50 % ou de 100 % et sur le solde des débiteurs un taux de 5 % est pris en compte.

Chaque modification de ces règles doit être justifiée. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux doivent être définis par la commune.

En cas de dérogation à ces règles/modification dans la méthode, celles-ci doivent être expliquées et motivées.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, le coût de remplacement est utilisé pour valoriser le bien au bilan.

Les amortissements de biens du PA s'effectuent selon la directive 04 du Service des communes du canton de Fribourg.

Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. Il est effectué selon les durées définies de la catégorie d'immobilisation du PA.

Si une perte de valeur est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan doit être rectifiée (amortissements non planifiés) et justifiée par des pièces probantes.

Les préfinancements propres pour des biens du PA doivent être prévus au budget de fonctionnement et s'il y a lieu des crédits budgétaires supplémentaires doivent être votés avant le 31 décembre de l'année concernée par la comptabilisation.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes doivent figurer dans un tableau spécifique ci-après (lettre c).

Le mouvement sur le capital propre doit être mentionné dans le tableau spécifique ci-après (lettre c).

Charges et revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sont estimés sur la base des dernières statistiques du canton de Fribourg en tenant compte des départs et arrivés des contribuables.

Ces revenus fiscaux doivent être régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

c) Etat du capital propre (art. 18 al. 1 let. c LFCo)

Tableau permettant de voir les différents éléments composant le capital propre et de leurs variations.

L'excédent de revenus ou de charges ressortant du compte de résultats doit correspondre à la variation totale du capital propre (soit la nature 29).

Les principales variations du capital propre sont dues à (voir annexe A)

d) Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCo)

	Provision pour assainissement CPPEF	
Solde au 01.01.2021	CHF	289'294.42
Constitution	CHF	0.00
Utilisation	CHF	62'113.70
Dissolution	CHF	0.00
Situation au 31.12.2021	CHF	227'180.72

La provision pour l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat a été utilisée durant cette période pour la facture concernant les mesures transitoires et compensatoires dues à la caisse.

Cette provision sera dissolue lors de la prise en charge des coûts résultant de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, chaque employeur est responsable de payer la facture que lui enverra la CPPEF ainsi que pour les coûts des mesures transitoires pour les effectifs relatifs à l'enseignement préscolaire et primaire, au Conservatoire, aux cycles d'orientation ainsi que des établissements subventionnés.

e) Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCo)

Voir annexe B. Tableau des participations

f) Tableau des garanties et cautionnements (art. 18 al. 1 let. e LFCo)

Voir annexe C – Engagements hors bilan 2021

g) Tableau des immobilisations et des placements de capitaux (art. 18 al. 1 let. f LFCo)

Voir annexe D – Tableau des immobilisations

h) Les indications supplémentaires (art. 18 al. 1 let. g LFCo)

- A. L'état de la fortune
- B. L'état des revenus
- C. Les engagements
- D. Les risques financiers

A) L'état de la fortune

29001.00	Financement spécial Approvisionnement en eau (MV)	CHF	562 287.85	3.82 %
29001.01	Financement spécial Approvisionnement en eau (EC)	CHF	51 145.80	0.35 %
29002.00	Financement spécial Traitement eaux usées (MV)	CHF	3 246 737.01	22.06 %
29002.01	Financement spécial Traitement eaux usées (EC)	CHF	1 476 642.84	10.03 %
29003.01	Financement spécial Gestion des déchets	CHF	26 577.42	0.18 %
29100.08	Fonds forestiers	CHF	265 434.40	1.80 %
29300.00	Préfinancement Complexe communal (chauffage)	CHF	507 000.00	3.45 %
29500.00	Patrimoine administratif, autres	CHF	3 011 229.00	20.46 %
29501.00	Approvisionnement en eau	CHF	0.00	0.00 %
29502.00	Traitement des eaux usées	CHF	0.00	0.00 %
29503.00	Gestion des déchets	CHF	0.00	0.00 %
29990.00	Résultat cumulés des années précédentes	CHF	4 823 725.21	32.78 %
29900.00	Résultat de l'exercice	<u>CHF</u>	<u>744 728.71</u>	<u>5.06 %</u>
	Total de la fortune / capital propre	CHF	14 715 508.24	100.00 %

B) L'état des revenus

4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	CHF	5 294 172.25	48.24 %
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	CHF	485 195.10	4.42 %
4002	Impôts à la source, personnes physiques	CHF	95 535.00	0.87 %
4010	Impôts sur le bénéfice, personnes morales	CHF	271 742.80	2.48 %
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	CHF	23 117.90	0.21 %
4021	Impôts fonciers	CHF	424 221.45	3.87 %
4022	Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values	CHF	237 398.90	2.16 %
4023	Droits de mutation et de timbre	CHF	211 248.80	1.92 %
4024	Impôts sur les successions			

	et les donations	CHF	12 935.85	0.12 %
4025	Impôts sur les appareils et distributeurs	CHF	400.00	0.00 %
4029	Encaissement de créances fiscales amorties	CHF	2 644.60	0.02 %
4033	Taxes sur les chiens	CHF	14 850.00	0.14 %
4120	Revenus de concessions	CHF	1 000.00	0.01 %
4200	Taxes d'exemption	CHF	62 131.15	0.57 %
4210	Emoluments administratifs	CHF	26 970.00	0.25 %
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	CHF	941 171.81	8.58 %
4250	Recettes sur ventes	CHF	31 430.56	0.29 %
4260	Remboursements de tiers	CHF	236 727.35	2.16 %
4390	Autres revenus	CHF	14 552.00	0.13 %
4400	Intérêts des disponibilités	CHF	0.07	0.00 %
4401	Intérêts des créances et comptes courants	CHF	33 527.00	0.31 %
4402	Intérêts des placements financiers à court terme	CHF	2 239.65	0.02 %
4470	Loyers et fermages, biens-fonds PA	CHF	429 669.80	3.91 %
4472	Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	CHF	59 259.50	0.54 %
4510	Prélèvements sur les financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	CHF	77 287.88	0.70 %
4511	Prélèvements sur les fonds enregistrés Comme capitaux propres	CHF	23 494 .43	0.21 %
4601	Quotes-parts aux revenus des cantons et des concordats	CHF	151 821.80	1.38 %
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	CHF	39 323.40	0.35 %
4612	Dédommagements des communes et des syndicats de communes	CHF	666 890.76	6.08 %
4621	Péréquation financière intercommunale instruments des besoins	CHF	99 829.00	0.91 %
4622	Péréquation financière intercommunale instruments des ressources	CHF	477 032.00	4.35 %
4631	Subventions des cantons et des concordats	CHF	23 159.65	0.21 %
4634	Subventions des entreprises publiques	CHF	5 527.00	0.05 %
4660	Amortissement planifié des subventions d'investissements portées au passif	CHF	120 821.35	1.10 %

4699	Redistributions	CHF	234.30	0.00 %
4895	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine admin.	CHF	334 589.41	3.05 %
4910	Imputations internes pour prestations de services	CHF	5 961.25	0.05 %
4920	Imputations internes pour fermage, loyers, frais d'utilisation	CHF	37 200.00	0.34 %
Total des revenus		CHF	10 975 313.77	100.00 %

C) Les engagements hors bilan 2021

Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	CHF	263 801.00
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-lac français	CHF	728 444.00
Cercle scolaire Bois-d'Amont – Ferpicloz	CHF	0.00
Groupement d'adduction d'eau	CHF	0.00
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Gérine-Nesslerera	CHF	531 424.06
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	CHF	459 895.03

D) Gestion des risques financiers

Le Conseil communal avec la collaboration du service des finances sont responsables des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités la commune peut être exposée à des risques financiers :

1. Le risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tier) ne remplisse pas ses engagements. La commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où

- Ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses ;
- Ses créances fiscales sont gérées par la commune qui s'occupe du service contentieux. Par ailleurs, en fonctions des provisions comptabilisées, le risque de pertes devrait être couvert ;
- Ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier.

2. Le risque de liquidités

Le risque de liquidités survient lorsque la commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune facture des acomptes d'impôts dans le courant du mois mai pour l'année en cours. Ces acomptes sont calculés sur la base des dernières taxations fiscales reçues. Ces derniers représentent la grande part du budget (env. 50 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La commune a recours à des emprunts de moyen/long terme pour financer ses investissements. Dans le cadre des obligations de remboursements contractuels liés à ces derniers, la commune pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour couvrir ce risque, la commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

3. Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'encourt une commune ayant une créance ou une dette à taux fixe ou variable face à l'évolution des taux entre la date de l'engagement et la date du règlement de la créance ou de la dette.

Au niveau de ses passifs financiers, la commune considère qu'elle n'est que faiblement exposé au risque de taux d'intérêts dans la mesure où :

- sa dette est contractée en taux fixes
- actuellement les taux sont faibles et sur une durée de 10 ans et plus

La politique de la commune est d'adapter les échéances de sa dette aux objectifs poursuivis.

4. Le risque de change

Il s'agit du risque qui pèse sur la valeur d'une devise par rapport à une autre du fait de la variation future du taux de change.

La commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées, voire nulle.

i) Les indicateurs financiers (art. 18 al. 1 let. h LFCo)

Le MCH2 prévoit l'obligation de calculer 8 ratios. La liste des indicateurs obligatoires figure dans la LFCo (art. 23 LFCo) et la définition de ceux-ci figure dans la l'OFCo (art. 18 OFCo).

Les indicateurs informent sur la santé financière de la commune et permettent des comparaisons entre les communes. Il y a 3 ratios de première priorité et 5 indicateurs financiers de deuxième priorité.

Les indicateurs financiers sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels et sont définis comme il suit :

Les 3 ratios de première priorité

a) Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net exprime la part des revenus fiscaux nécessaire à amortir la dette nette.

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.

Valeurs indicatives < 100 % bon
100 - 150 % suffisant
> 150 % mauvais

b) Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des nouveaux investissements.

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens, la part du résultat qui finance les investissements nets.

Valeurs indicatives A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 %, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Cet indicateur varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Haute conjoncture : > 100 %

Cas normal : 80 – 100 %

Récession : 50 – 80 %

c) Part de charges d'intérêts

La part des charges d'intérêts détermine le poids des intérêts des dettes mesuré par rapport aux revenus.

La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.

Valeurs indicatives 0 - 4 % bon
4 - 9 % suffisant
> 9 % mauvais

Les 5 ratios de deuxième priorité

d) Dette brute par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus mesure la part des revenus nécessaire à amortir la dette brute.

Cet indicateur est exprimée en pourcent et mesure la part des revenus nécessaire à l'amortissement intégrale de la dette brute ; elle renseigne sur l'importance de l'endettement.

Valeurs indicatives < 50 % très bon
50 – 100 % bon
100 – 150 % moyenA
150 - 200 % mauvais
> 200 % critique

e) Proportion des investissements

La proportion des investissements mesure l'activité au niveau des investissements et son effet sur l'endettement net.

Les investissements bruts sont exprimés en pourcent des dépenses consolidées, afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la commune.

Valeurs indicatives

- < 10 % effort d'investissement faible
- 10 – 20 % effort d'investissement moyen
- 20 – 30 % effort d'investissement élevé
- > 30 % effort d'investissement très élevé

f) Part du service de la dette

La part du service de la dette détermine le poids des charges financières induites par les dettes mesuré par rapport aux revenus.

La quotité du service de la dette (charges financières relatives aux intérêts et aux amortissements) détermine la part des charges financières induites par le service de la dette pesant sur le budget ou les comptes. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.

Valeurs indicatives

- < 5 % charge faible
- 5 – 15 % charge acceptable
- > 15 % charge forte

g) Dette nette en francs par habitant

La dette nette par habitant permet l'appréciation et l'analyse comparative de l'endettement net.

L'endettement net par habitant est une donnée souvent utilisée pour apprécier l'endettement et permet de comparer les communes disposant d'une capacité financière similaire. La pertinence de cet indicateur dépend toutefois de l'évaluation correcte du patrimoine financier.

Valeurs indicatives

- < 0 CHF patrimoine net
- 0 – 1000 CHF endettement faible
- 1001 – 2500 CHF endettement moyen
- 2501 - 5000 CHF endettement important
- > 5000 CHF endettement très important

h) Taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement caractérise la capacité financière dont dispose la commune.

Il indique quelle proportion de ses revenus la commune peut utiliser pour financer ses investissements.

Valeurs indicatives > 20 % bon

10 – 20 % moyen
< 10 % mauvais

Indicateurs financiers et limite de l'endettement

Des valeurs seuils des indicateurs concernant l'endettement sont définies et une commune ayant dépassé ces limites doit démontrer les mesures afin de rétablir la situation dans un délai de cinq ans (art. 22 LFCo).

L'ordonnance sur les finances communales précise que lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 % (art. 19 al. 1 OFCo).

Le contenu des différents éléments de l'annexe est précisé par le Conseil d'Etat.

Les indicateurs sont calculés de telle manière qu'ils permettent une comparaison effective entre toutes les collectivités de même niveau.

Les formules pour le calcul des indicateurs financiers ainsi que leurs valeurs de référence permettant leur appréciation sont précisées par les directives du Service des communes

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01.2021	Augm.	Dimin.	Solde au 31.12.2021
2900	Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	3 310 070.99	2 130 607.81	77 287.88	5 363 390.92
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	288 928.83		23 494.43	265 434.40
2930	Préfinancements	507 000.00			507 000.00
2950	Réserve liée au retraitement (passage MCH2)	0.00	9 706 177.52	6 694 948.52	3 011 229.00
2960	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0.00	86 450.00	86 450.00	0.00
2980	Autres capitaux propres	0.00			0.00
2990	Résultat annuel	0.00	744 728.71		744 728.71
2999	Résultats cumulés des années précédentes	4 521 429.26	302 295.95		4 823 725.21
29	Total	8 627 429.08	12 970 259.99	6 882 180.83	14 715 508.24

Annexe aux comptes annuels : point G

Nom d l'entité ou de l'organisation	SAIDEF SA
Adresse NPA / Localité	Route de Châtillon 70 1725 Posieux
Forme juridique de l'entité ou de l'organisation	Société anonyme
Siège	Hauterive (FR)
Capital-actions, actions	Le capital-actions est fixé à CHF 27'000'000.- divisé en 675'000 actions nominales de CHF 40.-, libérées entièrement.
Activités, tâches publiques accomplies	Construction et exploitation d'installations d'élimination de déchets
Part de la commune de Bois-d'Amont	1806 actions nominales de CHF 40.- soit une participation de CHF 72'240.-.

Arconciel, le 5 avril 2022

ENGAGEMENTS HORS BILAN 2021

Réseau santé de la Sarine pour les services médico-sociaux	CHF 263 801.00
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français	CHF 728 444.00
Cercle scolaire Bois-d'Amont – Ferpicloz	CHF 0.00
Groupement d'adduction d'eau	CHF 0.00
Association Gérine-Nesslerera	CHF 531 424.06
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	CHF 459 895.03

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS : POINT G

Tableau des immob. corporelles en cours de construction du PA

Commune de Bois-d'Amont

Exercice : 2021

			14032.00	14072.00		Remarques
			Canalisation des eaux usées et bassin de rétention	Collecteur La Dey		
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2021		403 884.45		Au 1er janvier, le solde représente l'avancement des travaux.
	(+) Augmentation	en 2021		55 131.24		
	(-) Diminution	en 2021				
	(+) Transferts / reclassement (de PA à PF)	en 2021	459 015.69	-459 015.69		
	valeur de l'immobilisation	31.12.2021	459 015.69	0.00		
Amortissements ordinaires cumulés	État au	en 2021	0.00	0.00		
	(-) Amortissements planifiés	en 2021	0.00	0.00		
	(+) Amortissements non planifiés	en 2021				Durée d'utilisation : 80 année, soit un taux d'amortissement de 1.25 % qui débutera en 2022.
	(+) Corrections de valeur	en 2021				
	État au	31.12.2021	0.00	0.00		Amortissements ordinaires cumulés du PA. Aucun amortissement pour les immobilisations en cours de construction.
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2021	459 015.69	0.00		
	dont celle des installations de leasing	31.12.2021				
	Valeur d'assurance	31.12.2021				

Ecritures comptables :

		Doit	Avoir		Montant
31.12.2021	Reclassement dans une nouvelle catégorie d'immobilisation	14032.00	14070.02		459 015.69
Dès 2022	Amortissement planifié	7201.3320.90	14032.99		5 737.70

Registre des titres

Titre	Année d'acquisition	Taux d'intérêt	Valeur nominale par titre	Nombre	Prix d'acquisition	Rectification de valeur de l'exercice	Valeur comptable au 31 décembre
Patrimoine financier							
Compte 10700.00 - Actions							
Agy Expo SA, actions	2010		100.00	62	6 200.00	7 750.00	13 950.00
Société des remontées mécaniques La Berra SA, actions	2011		125.00	626	78 250.00	-73 868.00	4 382.00
Total du patrimoine financier					84 450.00	-66 118.00	18 332.00
Patrimoine administratif							
Compte 14540.00 - Capital-actions SAIDEF							
saidef SA, actions	1999		40.00	1 806	72 240.00	0.00	72 240.00
Total du Capital-actions SAIDEF					72 240.00	0.00	72 240.00
Patrimoine financier							
Compte 10702.00 - Actions							
Banque Raiffeisen région Marly-Cousimbert, parts sociales	2017		200.00	20	4 000.00	0.00	4 000.00
Compte 10702.01 - Société Coopérative Areinal							
Société Coopérative "Areinal", actions	1993		1 000.00	2	2 000.00	2 000.00	4 000.00
Total du patrimoine financier					6 000.00	2 000.00	8 000.00
Différence de cours						-64 118.00	

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers		20	12 090 153.64
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		1 523 669.06
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 845 614.83
Patrimoine financier	-	10	8 039 998.01
= Dette nette			2 728 209.86
Revenus fiscaux		40	6 608 834.50
TAUX D'ENDETTEMENT NET			41.28%
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

- < 100% bon
- 100% – 150% suffisant
- > 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			744 728.71
Amortissement du PA	+	33	889 719.35
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	425 012.84
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	100 782.31
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	120 821.35
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	334 589.41
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			1 503 267.83
Immobilisations corporelles		50	1 085 359.01
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			1 085 359.01
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	-
Remboursements	+	61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	-
Subventions d'investissements acquises	+	63	504 205.75
Remboursement de prêts	+	64	-
Transfert de participations	+	65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	-
= Recettes d'investissement			504 205.75
Investissements bruts			1 085 359.01
Recettes d'investissement	-		504 205.75
= Investissements nets			581 153.26
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			259%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt		340	68 063.33
Revenus des intérêts	-	440	35 766.72
= Charges d'intérêts net			32 296.61

Revenus fiscaux		40	7 073 462.65
Patentes et concessions	+	41	1 000.00
Taxes	+	42	1 298 430.87
Revenus divers	+	43	14 552.00
Revenus financiers	+	44	524 696.02
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	100 782.31
Revenus de transfert	+	46	1 584 639.26
Revenus extraordinaires	+	48	334 589.41
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	334 589.41
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	334 589.41
= Revenus courants			10 932 152.52

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

0%

Valeurs indicatives:

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants		200	453 712.87
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		1 523 669.06
Engagements financiers à court terme	+	201	-
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	9 974 272.43
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 845 614.83
= Dette brute			9 106 039.53
Revenus fiscaux		40	7 073 462.65
Patentes et concessions	+	41	1 000.00
Taxes	+	42	1 298 430.87
Revenus divers	+	43	14 552.00
Revenus financiers	+	44	524 696.02
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	100 782.31
Revenus de transfert	+	46	1 584 639.26
Revenus extraordinaires	+	48	334 589.41
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	334 589.41
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	334 589.41
= Revenus courants			10 932 152.52

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

83%

(Dette brute / revenus courants)

Valeurs indicatives:

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles		50	1 085 359.01
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			1 085 359.01

Charges de personnel		30	1 387 697.98
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	2 067 404.96
Réévaluations sur créances	-	3180	90 950.00
Charges financières	+	34	98 245.12
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	-
Charges de transfert	+	36	5 005 172.56
Réévaluations, emprunts PA	-	364	-
Réévaluations, participations PA	-	365	-
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	-
Charges de personnel extraordinaires	+	380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+	386	-
= Dépenses courantes			8 467 570.62

Dépenses courantes			8 467 570.62
Investissements bruts	+		1 085 359.01
Dépenses totales			9 552 929.63

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

(Investissements bruts / Dépenses totales)

11%

Valeurs indicatives:

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Charges d'intérêts		340	68 063.33
Revenus des intérêts	-	440	35 766.72
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	889 719.35
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365	-
Amortissements subventions d'investissements	+	366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466	120 821.35
= Service de la dette			801 194.61

Revenus fiscaux		40	7 073 462.65
Patentes et concessions	+	41	1 000.00
Taxes	+	42	1 298 430.87
Revenus divers	+	43	14 552.00
Revenus financiers	+	44	524 696.02
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	100 782.31
Revenus de transfert	+	46	1 584 639.26
Revenus extraordinaires	+	48	334 589.41
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	334 589.41
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	334 589.41
= Revenus courants			10 932 152.52

PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

7%

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers		20	12 090 153.64
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		1 523 669.06
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 845 614.83
Patrimoine financier	-	10	8 039 998.01
= Dette nette			2 728 209.86

Population résidente permanente

2 312.00

DETTE NETTE PAR HABITANT

1180.021566

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			744 728.71
Amortissement du PA	+	33	889 719.35
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	425 012.84
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	100 782.31
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	120 821.35
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	334 589.41
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			1 503 267.83
Revenus fiscaux		40	7 073 462.65
Patentes et concessions	+	41	1 000.00
Taxes	+	42	1 298 430.87
Revenus divers	+	43	14 552.00
Revenus financiers	+	44	524 696.02
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	100 782.31
Revenus de transfert	+	46	1 584 639.26
Revenus extraordinaires	+	48	334 589.41
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	334 589.41
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	334 589.41
= Revenus courants			10 932 152.52

TAUX D'AUTOFINANCEMENT

(Autofinancement / Revenus courants)

14%

Valeurs indicatives:

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.